

FLASH INFOS N° 126

Les chenilles processionnaires dans PSN

Avec l'arrivée prochaine du printemps, nous sommes déjà confrontés à la recrudescence de chenilles processionnaires du pin ou du chêne sur de nombreuses propriétés et parties communes de PSN.

Vous devez, conformément à l'arrêté municipal n° PM/2023-05, faire preuve de la plus grande vigilance, et procéder (ou faire procéder par un professionnel tel que A2E, basé avenue des platanes) à l'enlèvement et à la destruction des nids de ces chenilles en observant scrupuleusement les règles de précautions nécessaires.

Les espaces verts communs de PSN sont traités chaque année par le prestataire qui a la charge de leur entretien, pour éliminer les nids de ces chenilles, comme cela vous sera expliqué à notre AGO du 26 mars prochain.

Depuis avril 2022, ces insectes sont classés dans la catégorie des nuisibles, et représentent un réel danger pour la santé. Les poils très urticants de ces chenilles au contact de la peau peuvent provoquer des démangeaisons, des réactions allergiques et avoir des conséquences graves notamment pour les enfants et les animaux de compagnie.

La Police Municipale de Saint Nom la Bretèche est à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le Comité Syndical